

Recherches sociographiques



Commentaire

Guy Bourassa

Volume 7, numéro 1-2, 1966

Le pouvoir dans la société canadienne-française

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055298ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055298ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Commentaire

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bourassa, G. (1966). Commentaire. *Recherches sociographiques*, 7(1-2), 54-57.
<https://doi.org/10.7202/055298ar>

COMMENTAIRE

Pour mener son analyse des relations entre les partis et le pouvoir politique, Vincent Lemieux a, me semble-t-il, choisi la voie la plus ardue mais aussi la plus féconde : celle de l'élaboration théorique. Plutôt que de présenter une autre description statique et formelle des organisations partisans, il pose, dès le départ, une question centrale mais infiniment complexe : dans quelle mesure les partis québécois exercent-ils *de fait* le pouvoir politique ? Toute réponse devra passer par l'épreuve capitale d'une élucidation des concepts, de la construction d'un modèle théorique. Il n'y avait pas d'autre façon de poser valablement le problème et on me permettra de souligner que c'est dans un tel effort de systématisation que je place l'essentiel de la contribution de Lemieux, ce qui en fait l'originalité et la puissance de stimulation.

Aussi me limiterai-je, dans ce bref commentaire qui ne saurait rendre compte de toutes les avenues qui nous sont offertes, à poursuivre la réflexion systématique à laquelle nous sommes conviés. Seules quelques rares et courtes références aux analyses empiriques viendront, ici et là, préciser ma perspective. Posons que je fais mien l'instrument d'analyse que propose Lemieux. J'accepte volontiers, dans ses traits essentiels, ce guide de travail et mon intention est de m'arrêter quelque peu à deux dimensions du système que Lemieux a peut-être moins approfondies. Est-il besoin de préciser que ce ne sont là qu'interrogations, indispensables bien sûr à tout progrès théorique, mais encore plus sujettes à discussion ici puisque, on l'a indiqué, les bonnes recherches sur les partis sont fort rares ?

Considérons le cadre théorique suggéré. Constatant l'absence d'une authentique théorie des partis politiques, Lemieux propose ce que doivent être, selon lui, les principales notions d'une explication du rôle politique des partis. S'appuyant sur une définition du pouvoir politique qui met en évidence son aspect dynamique (le pouvoir politique, contrairement à maintes conceptions courantes, doit être analysé dans son exercice), et sa dimension globale (le pouvoir politique a pour tâche d'opérer la coordination suprême d'une société), Lemieux propose d'analyser celui qu'exercent les partis (ou mieux, ce qu'il appelle les sous-ensembles : les ministres, les députés et les partisans), en distinguant trois niveaux dans le jeu des forces politiques : celui des règles du jeu, celui des mesures qui sont adoptées, enfin celui de l'accession aux postes d'autorité politique. En gros, conclut-il, dans les partis québécois, c'est surtout le sous-ensemble des ministres qui est prépondérant au moment de la définition des règles du jeu et de la détermination des mesures, alors que les députés et les partisans jouent un rôle significatif au niveau de l'accession aux postes d'autorité politique. Voilà où se situent deux remarques qui me paraissent devoir prolonger cette démarche.

La première porte sur la définition même du « pouvoir politique ». Citant Robert A. Dahl, Lemieux affirme qu'« il y a exercice de pouvoir politique quand l'intervention d'une force politique fait qu'une mesure politique, c'est-à-dire de coordination suprême, est adoptée ou rejetée ». L'évaluation, la mesure du pouvoir politique de diverses forces, ajoute-

t-il, soulèvent, dans l'état actuel de nos disciplines, une difficulté considérable.

Or, je me demande précisément si, pour mesurer le pouvoir politique, on peut se limiter au seul examen des interventions des agents politiques en vue de faire adopter ou rejeter une mesure. J'introduirais volontiers ici la distinction que font certains théoriciens entre deux formes ou modalités du pouvoir.¹ Il y a bien, disent-ils, une forme de pouvoir qui s'exprime par le poids qu'un agent fait jouer pour ou contre certaines décisions. Il y a cependant aussi une autre forme de pouvoir, plus diffuse et sûrement moins facile à identifier, qui se révèle lorsque certaines puissances réussissent à contenir le champ des questions débattues, des conflits « acceptables », à l'intérieur d'un cadre déterminé qu'elles ont choisi elles-mêmes. Par là, un biais général est imprimé au fonctionnement des mécanismes politiques. Il peut même arriver, en certaines occasions, que les influences véritables s'affrontent à ce niveau et moins dans les débats autour d'une question qu'on aura accepté de discuter.

Dimension complexe à coup sûr que celle d'un tel biais global mais qu'on ne saurait négliger. Tout laisse croire qu'il peut jouer dans les relations entre les partis et le pouvoir politique. Par exemple, ne faut-il pas en certains cas plus d'influence pour empêcher que ne soit même envisagée la question de la révision d'un mode de scrutin, qui perpétue tel rapport donné des forces sociales, que pour apporter certaine modification, même majeure, à la loi électorale? C'est, une fois de plus, soulever la relation complexe entre pouvoir économique et pouvoir politique.

Prenons le cas, qu'examine Lemieux, de la formulation des lois en matière d'éducation. Il y a dix ans (il faudra faire un jour l'analyse systématique des partis sous « l'Ancien Régime »), qui détenait le pouvoir politique le plus grand : ceux qui pouvaient faire accepter certaines règles ou certains comportements, par exemple, fixer le montant des octrois gouvernementaux aux universités, ou ceux qui, appartenant à d'autres forces, mêmes partisans, étaient en mesure de bloquer toute discussion en profondeur de l'ensemble du système d'éducation?

J'éprouve plus de difficultés à résumer mon second commentaire. Disons que si ce qui précède porte sur le contenu de la notion de pouvoir politique, je veux maintenant considérer les facteurs qui le conditionnent, ou encore, ses relations avec ce que David Easton appelle l'environnement du système politique.²

Mon interrogation pourrait alors se formuler ainsi : si l'on donne, comme le fait Lemieux, au pouvoir politique une tâche capitale (celle d'opérer la coordination suprême d'une société), discuter du pouvoir qu'exercent ou que n'exercent pas les partis ne doit-il pas, en plus d'amener l'établissement d'un modèle qui éclaire les relations entre les divers sous-ensembles et niveaux, obliger à *qualifier le poids social des partis*? Puisque le pouvoir politique détermine en définitive l'évolution même d'une société, ne pourrait-on pas expliquer l'influence réelle des partis en rejoignant ce que j'appellerai sommairement leurs conditionnements sociaux, économi-

¹ Notamment P. BACHRACH et M. S. BARATZ, « Two Faces of Power », *American Political Science Review*, LVI, 4, décembre 1962, 947-952.

² David EASTON, *A Framework for Political Analysis*, 1965, Chapitre V.

ques, culturels? Quels rapports entre les forces sociales expriment, par exemple, les partis à une époque et dans une société données?

Aux diverses analyses de Lemieux qui font voir la *source* et l'*intensité* du pouvoir politique des partis, je suggérerais donc qu'on ajoute une autre dimension : celle de son *sens*, de son *orientation*. C'est en raison de la nature même du pouvoir politique que cela m'apparaît nécessaire. Autrement dit, les partis ne sont-ils pas eux-mêmes dans la « zone », dans le champ d'action du pouvoir politique? Ne reflètent-ils pas dans tous leurs aspects, structures, buts poursuivis, etc., une situation et un exercice du pouvoir dans une société?

On doit parvenir à considérer en même temps les partis comme agents du pouvoir politique et comme instruments des forces sociales, comme mécanismes gouvernementaux et comme organes d'intégration ou de division sociales qui façonnent opinions et comportements. Décrire le pouvoir politique des partis dans la société québécoise, ce sera alors dégager leurs orientations profondes, celles-là mêmes qui façonnent leurs vues sur la « coordination suprême » de la société ; ce sera départager les forces sociales qui disposent de tels mécanismes d'action et celles qui en sont démunies.

L'analyse de Lemieux va dans ce sens lorsqu'il scrute les transformations récentes dans les publics électoraux — je pense à ses fines remarques sur le vote créditiste et l'évolution des ressources politiques. J'imagine qu'il y aurait aussi profit à tenir compte de l'environnement socio-économique dans l'analyse qu'il fait des mesures autour desquelles luttent les partis aussi bien que des règles du jeu qu'ils adoptent.

Chacun de ces deux niveaux du modèle proposé pourra ainsi recouvrir une réalité plus vaste et plus complexe : a) les règles du jeu, ce sont les modalités d'une prise de décision, comme Lemieux l'a fait voir en particulier dans le cas du *Bill 60*, mais ce peut être aussi la configuration même du régime politique en place ou bien tel mode d'élection, ou encore un système à deux ou plusieurs partis ; b) les mesures qui sont l'objet des interventions politiques, les objectifs des partis, il faut, bien sûr, connaître qui les a formulées et favorisées mais encore importe-t-il de savoir au profit de qui les conflits ont été tranchés.

En poursuivant la réflexion que Lemieux a mise en branle, je suis de plus en plus persuadé que les voies d'explication auxquelles il conduit pourront trouver tout leur sens en rejoignant la dynamique des forces sociales.

J'aurais souhaité avoir le loisir d'examiner de près les nombreuses analyses concrètes et empiriques de Lemieux. Leur diversité et leur ampleur m'ont semblé particulièrement stimulantes. J'ai fait allusion à ses propos sur l'évolution des ressources politiques mais il y aurait aussi beaucoup à tirer, entre autres, de ses vues sur l'influence des techniciens, sur le rôle des partis d'opposition dans notre système et, de façon plus générale, de la comparaison qu'il établit entre partis fédéraux et partis provinciaux.

Pour l'instant, je lui sais avant tout gré d'avoir aussi vigoureusement indiqué le sens de la démarche à entreprendre. C'est du côté de la définition des concepts cruciaux de « pouvoir » et de « politique » qu'il faut d'abord s'engager. Un tel approfondissement, répétons-le, est la condition de tout progrès.

Voie ardue, disais-je au début, mais combien prometteuse puisque, du même coup, elle contribue à construire les concepts de l'analyse politique et à améliorer la connaissance d'un mécanisme capital de nos régimes démocratiques.

Guy BOURASSA

*Département de science politique,
Université de Montréal.*